

FICHE D'INSCRIPTION

Association Sportive du Collège SAINT ANDRE

33200 BORDEAUX

NOM : Prénom

Né(e) le : / / Classe :

N° tel :

Courriel :

(Pour faire passer les informations)

Pour vous inscrire, vous devez :

- Faire remplir l'autorisation parentale par vos parents ou tuteurs
- Régler la cotisation de 35 euros (espèces ou chèques à l'ordre de l'Association Sportive du collège Saint André Bordeaux), un tee-shirt aux couleurs du collège sera offert.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (1)

- Autorise à participer aux activités de l'AS du collège Saint André (ATHLETISME, BASKET-BALL, BADMINTON) (Entourez le ou les activités choisies).
- Autorise le professeur responsable à faire pratiquer, en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale si nécessaire.
- Autorise la diffusion de photos (affichage au collège, site internet officiel du collège avec le blog UNSS, journal de l'établissement, vidéos sur les grands évènements sportifs).
- Autorise un professeur, parent ou personnel du collège à véhiculer votre enfant lors de rencontres sportives.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS

(https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/GARANTIES_GENERALES.1499940412867.pdf)

(1)(Père, mère, tuteur légal)

(2) (Entourez les activités choisies)

Fait à, le / / 20

Signature :

Consulter le blog de l'association sportive : <http://04166.eklablog.com> Lien via le site du collège (rubrique Association Sportive)

RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE SAINT ANDRÉ BORDEAUX

- Tous les licenciés doivent avoir un comportement responsable et respectueux envers l'ensemble des intervenants (pratiquants et encadrants)
- Tout enseignant pourra à tout moment résilier la licence (et donc interdire l'accès) à un adhérent dont le comportement aura été jugé comme déplacé.
- Les enseignants sont sur l'installation dans les horaires annoncés. Il est possible qu'en cas de météo très défavorable, l'activité se termine plus tôt. Dans ce cas-là, les élèves rentrent chez eux.
- En cas de demande des parents, les élèves peuvent rejoindre l'entraînement plus tard ou terminer l'activité plus tôt.
- Un appel est fait mais il n'est pas du ressort des enseignants de signaler les absences aux parents (vous pouvez néanmoins demander si votre enfant était présent)
- Les déplacements pour se rendre sur les lieux d'entraînements ne sont pas encadrés par les professeurs.
- Il est souhaitable qu'un élève qui sait qu'il sera absent prévienne l'enseignant responsable de l'activité.